## ASSEMBLÉE NATIONALE

26 juin 2015

DROIT DES ÉTRANGERS - (N° 2183)

Non soutenu

## **AMENDEMENT**

N º CL61

présenté par M. Cherki

## **ARTICLE 20**

Supprimer cet article.

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Aucune limite n'est fixée à l'enchainement de l'assignation à résidence et de la rétention.

Ces mesures de contrainte pourront donc s'accumuler, s'enchainer durant des mois, des années, provoquant une grande précarité pour des personnes menacées à tout instant d'être expulsées